



Syndicat des cadres de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Propositions d'amendements

PROJET DE LOI, dite petite loi, d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt

Article 27

Propositions d'amendement :

Art. L. 812-6 : il faut ajouter le terme forestier dans « ... enseignement supérieur agricole **et forestier** ... ».

Art. L. 812-7 : il faut ajouter le terme forestier dans « ... l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier ... ». il faut ajouter à la fin de la dernière ligne du premier paragraphe « **notamment les écoles supérieures du bois qui forment les ingénieurs bois.** ». Il faut ajouter le terme forêt dans « ... ministre chargé de l'agriculture **et de la forêt** ... ».

Art. L. 812-9 : il faut ajouter le terme forestier dans « ... technologique et professionnel agricole et **forestier** ... ». Il faut ajouter le terme « forestières » dans « ... des formations agronomiques **et forestières** ... ».

Section 3 : il faut ajouter le terme forestier dans « ... **à l'enseignement supérieur agricole et forestier** ... ».

Art. L. 812-10 : il faut ajouter le terme forêt dans « ... les ministres chargés de l'agriculture, **de la forêt** et de l'enseignement supérieur ... ».

Art. L. 830-1 : b) il faut insérer également le terme forestier après « ..., agroalimentaire, **forestier** ... ».

III : il faut ajouter le terme forestier dans « ... l'Institut agronomique, vétérinaire et **forestier** ... ».

Titre V

DISPOSITIONS RELATIVES À LA FORÊT

Remarques EFA-CGC :

Le titre V fait référence au patrimoine forestier.

La forêt génère une filière économique dont les emplois ne sont pas délocalisables, mais elle assure également plusieurs fonctions sociales indispensables comme : le bien-être des populations, la préservation de zones majeures pour le développement économique local (stabilisation des dunes littorales, réduction des risques d'érosion en montagne...)

La réglementation doit donc permettre la prise en compte de ces différentes missions.

Tels sont les objets des présentes propositions d'amendements.

Syndicat des Cadres de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC - BP 919 - 26009 VALENCE Cedex

Tél : 04 75 43 00 18 Fax : 04 75 55 67 08 Courriel : permanence@efa-cgc.fr